



Le cégep, une force d'avenir pour le Québec

**AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS
SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION
*STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2005-2008***

Conception et rédaction

Olenka Brynczka

Collaboration

Annie Chalifoux

Viviane Fiedos

Collaboration spéciale

Evelyne Foy, Cégep international

Révision linguistique

Rolande Leblanc Vadeboncoeur

Christian Van Nuffel

Travaux de secrétariat

Diane Girouard

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Troisième trimestre 2005

ISBN 2-89100-139-7

PA 54-05

Fédération des cégeps

500, boul. Crémazie Est

Montréal (Québec)

H2P 1E7

Téléphone : (514) 381-8631

Télécopieur : (514) 381-2263

www.fedecegeps.qc.ca

comm@fedecegeps.qc.ca

Adopté par le conseil d'administration de la Fédération des cégeps

© Fédération des cégeps

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	7
1. AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES, LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE.....	9
1.1 S'insérer dans la société.....	12
1.2 Lutter contre le suicide.....	13
2. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES.....	15
2.1 Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie.....	16
2.2 Prévenir le décrochage scolaire.....	17
3. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES.....	19
3.1 Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail.....	19
4. ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ	21
4.1 La présence des jeunes dans le monde	21
4.2 Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie	23
4.3 Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région	23
CONCLUSION.....	27
SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS	29

INTRODUCTION

La *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* aborde les problématiques concernant les jeunes selon cinq grandes orientations : le soutien offert aux jeunes, leur santé et bien-être, leur réussite éducative, leur insertion professionnelle et leur présence dans la société. La Fédération des cégeps se réjouit que l'État poursuive son engagement actif envers la jeunesse et, qui plus est, elle est heureuse de se prononcer sur l'élaboration d'une stratégie qui touchera les jeunes d'aujourd'hui et la relève de demain.

Accueillant, en moyenne, 150 000 étudiants par année¹, les 48 cégeps sont des acteurs clés de la formation des citoyens, et ce, à la grandeur du territoire québécois. La Fédération des cégeps, porte-parole du réseau collégial public, participe à cette consultation dans une perspective de collaboration et elle espère que la *Stratégie* se traduira par des actions porteuses pour la jeunesse québécoise. Le passage du secondaire au collégial, soit d'un milieu encadrant à un milieu responsabilisant, nécessite beaucoup d'autonomie et constitue un défi pour certains étudiants. Parce qu'ils sont effectivement dans une période de transition, non seulement du point de vue scolaire, mais aussi du point de vue social, personnel, voire identitaire, les jeunes sont plus vulnérables. Conséquemment, les étudiants, ainsi que les problématiques associées à leur condition, sont au cœur de la mission des cégeps, qui sont d'abord des établissements d'enseignement, mais qui mettent tout en œuvre pour favoriser l'accessibilité et la réussite dans un environnement qui permet aux étudiants de se réaliser.

Les cégeps sont donc des acteurs très importants. Cependant, la spécificité des situations propres à la jeunesse requiert une stratégie plus généralisée, engageant tous les acteurs de la société, d'où l'importance d'une stratégie d'action jeunesse. Dans cet avis, la Fédération des cégeps présente tout d'abord des commentaires généraux sur la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Elle se penche ensuite sur les orientations et les choix stratégiques présentés, de façon à mettre en lien les questions que se pose l'État et la contribution des cégeps.

¹ Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système SIGDEC, 2005. (SIGDEC, fichier filtre, novembre 2004)

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La Fédération des cégeps considère que l'approche choisie par le gouvernement pour traiter ce sujet est intéressante. Elle perçoit également les problématiques abordées comme faisant partie des grands enjeux dont il faut absolument se soucier, mais, avant tout, la Fédération est en accord avec le principe de la nécessité d'une intervention globale plutôt que sectorielle, afin que tous les acteurs s'engagent dans la mise en œuvre de solutions. Elle est aussi d'avis que la situation doit être examinée dans une perspective de reconnaissance de l'interdépendance des sphères sociales, familiales, personnelles et professionnelles, ce qui permet de considérer la relation entre les différents facteurs qui influent sur le cheminement des jeunes, qu'il s'agisse de santé mentale, d'intégration dans leur milieu, de travail pendant les études, ou d'engagement dans la communauté. Toute action, pour être efficace, devra être menée sur plusieurs fronts en vue d'augmenter les chances de réussite. Surtout si, comme le document de consultation l'annonce, l'État tend à ce que chaque jeune « ...à toutes les étapes de son cheminement vers la vie adulte... trouve la sécurité, les défis et le soutien nécessaires à son plein épanouissement² ». Toutefois, pour que cette stratégie soit efficace, il faudra accorder les moyens nécessaires à chacun des acteurs qui auront à la mettre en œuvre.

² Secrétariat à la jeunesse, *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*, Document de consultation, Québec, 2005.

1. AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES, LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE

Améliorer le soutien offert aux jeunes ainsi que leur santé et leur bien-être sont les deux premières orientations de la *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*. Parce qu'elles sont, de notre point de vue, complémentaires, nous traiterons ces deux orientations ensemble.

La Fédération des cégeps a constaté, dans son *Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges en 2002-2003*³, que les étudiants ont des besoins croissants reliés à la santé mentale, que ces besoins sont plus complexes et plus lourds à traiter qu'auparavant, et que les problématiques sont interreliées, ce qui requiert une intervention multidimensionnelle. Tandis que les besoins se multiplient, les ressources disponibles dans les cégeps décroissent constamment, des services primordiaux, tels que les postes de travailleur social, d'infirmière et de travailleur de corridors – grâce auxquels les jeunes en détresse sont plus aisément repérés – ont été retranchés, si ce n'est carrément abolis, certains établissements étant contraints de cesser toute offre de service⁴. En effet, en comparant les services offerts dans les cégeps en 1990 avec ceux de 2003, on remarque un désengagement des organismes relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux, tels que les centres de santé et de services sociaux (CSSS).

Rappelons que le milieu collégial accueille en majeure partie des jeunes de 15 à 24 ans : en 2001, ils représentaient 93,7 % des effectifs à l'enseignement ordinaire⁵. Or, selon le gouvernement : « Le groupe des 15-24 ans est celui qui comportait la plus forte proportion d'individus dont l'indice de détresse psychologique était élevé en 1998⁶. » Les collèges sont donc directement interpellés par ces problématiques et doivent pouvoir offrir des services de qualité, avec un souci de cohérence et de plus grande complémentarité entre le réseau de la santé et le réseau collégial.

La *Stratégie* souligne justement l'importance de cette cohérence et de cette complémentarité des services, pour, entre autres, mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société. En tant que milieu de vie des étudiants, les cégeps sont des lieux d'intégration privilégiés pour ces jeunes. C'est pourquoi ils sont particulièrement aptes à offrir les services dits de première ligne, services de promotion, de prévention ou de diagnostic, qui constituent les services

³ Fédération des cégeps, *Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges en 2002-2003*, Montréal, 2004.

⁴ *Idem*

⁵ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Système d'information et de gestion de données sur l'effectif collégial (BIC 2003-05-01), *Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel des établissements d'enseignement collégial des réseaux d'enseignement public et privé, selon l'âge au 30 septembre, le sexe et le type de programme, en 2001 (trimestre d'automne) – Effectif de l'enseignement ordinaire*, Québec, 2003.

⁶ Secrétariat à la jeunesse, *op. cit.*, p. 39.

de base devant être disponibles pour tous, si possible dans leur milieu de vie⁷. Le rapport de recherche cité précédemment⁸ a indiqué que les jeunes cégépiens font presque exclusivement appel aux ressources et aux services d'aide qui font partie de leur environnement immédiat – le collège – plutôt qu'aux ressources situées à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, ce qui est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de problèmes de santé mentale. Nous sommes donc convaincus de l'importance que revêt la disponibilité de ces services dans tous les collèges, à travers la province. Toutefois, les établissements d'enseignement ont absolument besoin de la coopération du milieu de la santé afin de faciliter le processus de référence par les intervenants qui travaillent auprès des étudiants dans les cégeps, vers des services plus spécialisés, de deuxième ou de troisième ligne.

Par conséquent, la Fédération considère que des mesures concrètes doivent être mises en œuvre dans le but d'améliorer ces mécanismes de référence et la fluidité des services offerts entre le réseau collégial et celui de la santé. Cela entraînerait notamment l'amélioration du soutien offert aux jeunes, de leur bien-être et de leur santé, ce qui, nous le croyons, favoriserait à son tour l'acquisition de saines habitudes de vie. Une bonne santé physique étant primordiale à la réussite des études, les cégeps ont développé des façons variées de favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie, notamment : à travers des ateliers sur la nutrition, le bien-être et la gestion du stress, à travers des activités de prévention de la toxicomanie et de sensibilisation aux comportements sexuels à risque, à travers l'accessibilité aux centres sportifs et aux équipes sportives collégiales, ainsi qu'à travers des politiques antitabac, par exemple, dont chaque collège est doté. La promotion de la santé physique de sa population est prise très au sérieux par le réseau collégial, chaque établissement aspirant à instaurer les mesures préventives qui seront les plus adaptées aux jeunes qui le fréquentent.

La Fédération maintient les recommandations qu'elle avait faites dans son *Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges*⁹ :

Que les besoins en santé mentale des étudiants qui fréquentent le cégep soient reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux et que, par l'entremise de son plan d'action en santé mentale, les collèges soient identifiés comme des partenaires engagés offrant des services psychosociaux de première ligne.

⁷ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Plan d'action en santé mentale 2005-2008*, Document de consultation, Québec, 2005.

⁸ Fédération des cégeps, *Rapport de recherche sur les services psychosociaux et les services de santé dans les collèges en 2002-2003*, Montréal, 2004.

⁹ *Idem*, p. 45 et 46.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation du Québec s'entendent sur des mesures concrètes qui lient les organismes de la santé¹⁰ et les collèges pour contrer la fragilisation et la baisse progressive du niveau des services de santé dans les établissements d'enseignement collégial, rejoignant ainsi les étudiants dans leur milieu de vie immédiat.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation du Québec s'entendent sur le financement et sur les mesures à mettre en place en collaboration avec la Fédération des cégeps afin que les établissements d'enseignement collégial disposent de services psychosociaux de première ligne pour répondre aux besoins croissants des cégépiens ce qui permettra également de développer le continuum de services menant vers la deuxième et la troisième ligne d'intervention pour les étudiants qui éprouvent des problèmes de santé mentale plus aigus.

Ainsi, pour donner suite à ces recommandations, la Fédération des cégeps a proposé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de former un comité de travail ayant pour mandat de contrer la fragilisation et la baisse progressive du niveau des services dans les cégeps et d'assurer des services de première ligne dans les 48 collèges du Québec. Les travaux de ce comité tripartite débuteront à l'automne 2005 et s'inspireront de l'*Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*¹¹, – qui vise à garantir les services minimums dans les écoles primaires et secondaires – pour élaborer une entente-cadre adaptée aux réalités des étudiants qui fréquentent le réseau collégial.

Que le gouvernement appuie les travaux du comité tripartite et la mise en œuvre des mesures que ce dernier proposera.

Finalement, nous réitérons une des propositions que nous avons faites en réponse au *Plan d'action en santé mentale 2005-2008*¹² : le renouvellement du partenariat CSSS-cégeps « ...afin que les jeunes adultes qui fréquentent les cégeps sur l'ensemble du territoire québécois puissent avoir accès à des services de première ligne dans leur environnement immédiat¹³. »

¹⁰ Rattachés aux agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

¹¹ Ministère de l'Éducation, *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes. Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation*, Québec, 2003.

¹² Ministère de la Santé et des Services sociaux, *op. cit.*, Document de consultation, Québec, 2005.

¹³ Fédération des cégeps, *Présentation de la Fédération des cégeps sur le Plan d'action en santé mentale 2005-2008*, 2005, p. 6.

Nous sommes convaincus de l'importance de développer des relations de confiance entre les acteurs du réseau de la santé et ceux du réseau collégial, ce qui concorde avec les deux principes directeurs du *Plan d'action en santé mentale* du gouvernement, la responsabilité « populationnelle » et la hiérarchisation des services.

1.1 S'insérer dans la société

La deuxième orientation de la *Stratégie d'action jeunesse*, visant à améliorer la santé et le bien-être des jeunes, propose comme choix stratégique de développer le soutien aux jeunes éprouvant de la difficulté à s'insérer dans la société. La Fédération des cégeps appuie cette orientation et ce choix stratégique, puisque c'est une insertion adéquate des jeunes dans la société qui va permettre d'assurer la relève dont le Québec a besoin. Au-delà de la relève, par ailleurs, une société ne peut vivre, se développer, évoluer, prospérer, sans que les jeunes en soient partie prenante. C'est l'apport des jeunes, en tant que membres actifs de la société, qui garantit sa vitalité et sa santé.

En outre, l'insertion des jeunes dans la société, c'est-à-dire, en premier lieu, dans le système scolaire, est une bonne façon de prévenir les problèmes d'adaptation sociale dont la délinquance, l'itinérance, ou encore la prostitution. La nature communautaire et stimulante du milieu collégial, la création d'un réseau de pairs, le partage de points de vue variés et les échanges sur les projets de vie sont autant d'éléments positifs pour les jeunes en difficulté.

Une autre des grandes préoccupations du réseau collégial est de veiller à favoriser l'accessibilité aux études supérieures des étudiants handicapés. En effet, on observe dans les cégeps une nette augmentation à la fois des besoins de ces étudiants en matière de services et une complexification des problématiques les concernant. Cette évolution est due principalement à une accessibilité accrue des étudiants handicapés à l'enseignement secondaire. Actuellement, un nombre toujours croissant de ces élèves choisit de continuer ses études postsecondaires, de sorte que les cégeps ont de moins en moins les moyens de répondre aux besoins de cette population étudiante.

Parce qu'elle se préoccupe de ce groupe fragilisé *a priori*, et parce que les collèges doivent pouvoir répondre à cette nouvelle demande de formation et de services permettant son intégration, la Fédération des cégeps a mis sur pied, en 2004, un comité sur l'intégration des étudiants handicapés. Chargé d'exposer l'état de la situation dans les collèges et d'analyser les besoins des étudiants handicapés, ce comité a aussi pour mandat de veiller à favoriser leur accessibilité aux études supérieures – notamment pour ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage – en arrimant les ressources disponibles dans les cégeps aux besoins émergents de cette population. Malgré un manque de ressources, le réseau collégial souhaite, en effet, revoir les modes d'intervention, d'encadrement et de gestion des services aux jeunes handicapés. La Fédération désire rappeler l'importance, pour la progression de ce dossier :

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réaffirme son soutien continu à l'accessibilité des étudiants handicapés à l'enseignement supérieur, et donne suite aux travaux des collèges qui évaluent actuellement leurs modes d'intervention, d'encadrement et de gestion des services aux jeunes handicapés.

1.2 Lutter contre le suicide

La Fédération des cégeps ne peut qu'être en accord avec le choix stratégique du gouvernement de mieux lutter contre le suicide chez les jeunes. Elle apprécie d'autant plus cette position que le *Plan d'action 2003-2008, La stratégie québécoise d'action face au suicide « S'entraider pour la vie »*¹⁴, et le *Plan d'action en santé mentale 2005-2008*¹⁵ font de la prévention du suicide une priorité sans équivoque.

La Fédération estime qu'en mettant l'accent sur une intervention globale, le choix stratégique *Mieux lutter contre le suicide* démontre, à nouveau, l'importance de la complémentarité dans l'offre des services. Tel que nous l'avons affirmé en introduction de cet avis, nous appuyons la notion d'une intervention globale, intense et durable de tous les acteurs concernés. En outre, le document de consultation confirme le constat qu'a fait la Fédération dans le cadre de son *Rapport de recherche* et de son avis sur la *Stratégie québécoise d'action face au suicide*, à savoir que le groupe des 15-24 ans est très vulnérable sur le plan psychologique¹⁶. À cette étape mouvementée de leur vie, les jeunes sont aux prises avec des questionnements professionnels, personnels, identitaires, spirituels, sociaux, sexuels. C'est aussi à cette étape que le suicide est l'une des causes principales de mortalité. Peut-on s'étonner alors de l'urgence que nous accordons à la reconnaissance du réseau collégial, dont les étudiants font partie de ce groupe d'âge, en tant que partenaire important dans la lutte contre le suicide?

Par ailleurs, la *Stratégie d'action jeunesse* du gouvernement, à l'annexe 1, présente des statistiques qui illustrent la gravité du problème au Québec. Un sondage éclair effectué par la Fédération des cégeps à l'occasion de la *Semaine nationale de prévention du suicide*, en février 2005, a permis de recueillir quelques renseignements sur la situation dans les collèges. Au total, dans les 30 collèges ayant répondu, 14 étudiants sont décédés à la suite d'un suicide, en 2003-2004, tandis qu'ils étaient 79 à avoir fait une tentative. Ces données témoignent de l'extrême gravité de la situation, ainsi que de la nécessité pour les collèges de poursuivre et d'intensifier les nombreux efforts de prévention, d'intervention et de « postvention » déployés par leurs intervenants.

¹⁴ Fédération des cégeps, *Avis de la Fédération des cégeps sur le Plan d'action 2003-2008, La stratégie québécoise d'action face au suicide « S'entraider pour la vie »*, Montréal, 2003.

¹⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *op. cit.*

¹⁶ Gouvernement du Québec, Secrétariat à la jeunesse, *op. cit.*, p. 18.

L'ampleur du phénomène requiert une intensification des actions préventives à l'endroit des jeunes, articulées autour de mesures précises, clairement annoncées et visant des actions à court, à moyen et à long terme. De nombreux projets ont déjà été mis en place dans les collèges, malgré la précarité des ressources : programmes thématiques de prévention, équipes de sentinelles et de professionnels, groupes de pairs aidants, activités de sensibilisation et de suivi, etc. D'ailleurs, pour appuyer les collèges dans tous leurs efforts, la Fédération des cégeps a organisé un colloque – son deuxième – en mai 2005 pour les intervenants des cégeps, *Le suicide : à taire ou à dire*.

Cependant, là aussi, les cégeps doivent s'appuyer sur une meilleure concertation sur le plan local avec les acteurs du réseau de la santé, afin que le milieu collégial ait « une ligne directe » vers les centres hospitaliers ou de prévention du suicide, en cas de référence par le cégep¹⁷. Par ailleurs, la reconnaissance du rôle que jouent les cégeps dans la prévention du suicide, à cause de leur population étudiante et de la pertinence de leur engagement auprès de cette dernière, ne saurait être indépendante d'un soutien financier adéquat.

Au cours des quatre dernières années, les collèges ont fait beaucoup de démarches pour poursuivre leurs activités liées à la prévention du suicide, alors qu'ils n'avaient qu'un budget minime de 1000 \$ par établissement. Pourtant, même ce montant n'est pas assuré pour l'année prochaine. Sans soutien financier, difficile de prétendre à une continuité des activités, à l'implantation de projets ou à une approche globale.

Nous réitérons notre appui au gouvernement du Québec pour que se poursuive la mise en œuvre du *Plan d'action 2003-2008 S'entraider pour la vie* et du *Plan d'action en santé mentale*, qui tendent à améliorer : l'accessibilité et la pertinence des services d'évaluation, d'intervention et de suivi, la consolidation des services de ces derniers et enfin, le soutien aux activités de prévention auprès des jeunes¹⁸. Mais nous insistons sur l'importance d'un soutien adéquat pour les services offerts dans les collèges. Ainsi, nous suggérons :

Que les collèges soient assurés des ressources financières adéquates à l'offre des services liés à la prévention du suicide.

Qu'il y ait une meilleure concertation locale entre les acteurs du réseau de la santé et ceux du milieu collégial pour que les collèges aient « une ligne directe » vers les centres hospitaliers ou de prévention du suicide, en cas de référence par le cégep.

¹⁷ Fédération des cégeps, *Avis de la Fédération des cégeps sur le Plan d'action 2003-2008, La stratégie québécoise d'action face au suicide « S'entraider pour la vie »*, Montréal, 2003.

¹⁸ Fédération des cégeps, *Idem*.

2. FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

La réussite éducative, troisième orientation de la *Stratégie d'action jeunesse*, est d'abord la responsabilité première des étudiants et des établissements d'enseignement. Toutefois, comme nous l'affirmons depuis des années, elle nécessite aussi la collaboration et la concertation des autres acteurs du milieu de vie. C'est pourquoi les collèges appuient le choix stratégique visant à développer des liens plus étroits entre ces acteurs. Les cégeps considèrent que la réussite doit être conçue à partir d'une approche globale, qui prend en compte l'interdépendance des facteurs en cause et mise sur une responsabilisation et un engagement des acteurs du milieu, comme ils l'ont réaffirmé dans le mémoire publié l'année dernière, *Les plans de réussite des collèges : constats, orientations et recommandations pour les trois prochaines années*¹⁹.

Au cours des dernières années, les cégeps ont mis en œuvre des « plans de réussite » contenant des objectifs d'amélioration de la réussite adaptés à la réalité de chaque milieu, ainsi que des « mécanismes institutionnels de suivi »²⁰. À travers ces plans, les collèges proposent à leurs partenaires – qu'il s'agisse de leur personnel, de la communauté ou du monde du travail – de partager la compréhension des enjeux et des mesures à mettre en œuvre pour soutenir la réussite et la diplomation²¹.

Les jeunes ont d'autant plus besoin de soutien qu'ils sont à une période charnière de leur développement, pouvant leur causer certaines difficultés. Par exemple, un manque de motivation peut mener à l'échec scolaire, ou une absence d'orientation à un découragement. En outre, cette période de transition s'accompagne de questionnements personnels, dont la construction identitaire, l'appartenance à un groupe de référence et l'exploration des relations interpersonnelles, ce qui peut entraîner d'autres complications. Selon le Conseil supérieur de l'éducation²², la réponse à ces besoins et à ces questionnements est une condition prépondérante de la réussite. Pour cette raison, ainsi que pour faciliter la transition secondaire-collégial et consolider le choix d'orientation²³, les plans de réussite des collèges mettent en place des actions bien ciblées, tutorat, mentorat, centres d'aide à l'apprentissage, orientation, suivi personnalisé, etc., bien adaptées à la réalité de chaque étudiant et engageant la responsabilité de tous les acteurs internes : enseignants, professionnels, personnel de soutien, équipe de direction. Par ailleurs, les collèges ont toujours eu le souci d'offrir à leurs étudiants un

¹⁹ Fédération des cégeps, *Analyse prospective. Les plans de réussite des collèges : constats, orientations et recommandations pour les trois prochaines années*, Montréal, 2004.

²⁰ *Idem*, p. 11.

²¹ *Idem*, p. 10.

²² Conseil supérieur de l'éducation, *Des conditions de réussite au collégial, Réflexion à partir de points de vue étudiants*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, 1995.

²³ Fédération des cégeps, *Les cégeps, une réussite québécoise*, Mémoire présenté au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, Montréal, 2004.

environnement éducatif qui favorise la réussite, offrant un ensemble d'activités sportives, culturelles et sociales.

2.1 Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie

Le choix stratégique avancé par le gouvernement afin de favoriser la réussite éducative des jeunes consiste à créer des liens plus étroits entre les établissements d'enseignement et la communauté externe. En effet, cette communauté a un rôle à jouer dans la réussite des jeunes, qu'il s'agisse du soutien de la famille, du renforcement social provenant des pairs, ou de la collaboration et de l'engagement du monde du travail, pour ne nommer que ces quelques exemples. La Fédération des cégeps adhère à ce choix.

Les cégeps aussi font appel à l'ensemble des acteurs externes de la société. Tout d'abord, la famille est la première à influencer le jeune par sa transmission de valeurs et de savoir-faire, par son soutien moral et financier, enfin, par son approche générale à l'égard de ses aspirations et de ses questionnements. Le monde du travail est un autre partenaire concerné par la réussite des étudiants. Par conséquent, on retrouve dans les plans de réussite des collèges de plus en plus de partenariats avec le milieu des affaires²⁴. Ces projets de collaboration amènent le milieu collégial à s'entendre avec les entreprises pour concilier, à la fois, les besoins de main-d'œuvre et les conditions propices à la diplomation des étudiants.

Plus concrètement, plusieurs cégeps visent la sensibilisation des entreprises à certains facteurs qui nuisent à la diplomation, dont une trop grande charge de travail pendant les études et le recrutement des étudiants avant l'obtention de leur diplôme²⁵. Les collèges souhaitent que ce genre de collaboration soit de plus en plus fréquente. Le rôle de l'État pourrait être de soutenir ces initiatives, de promouvoir ces liens établis, et d'inciter le développement des relations entre le milieu d'enseignement et l'entreprise, en y accordant, le cas échéant, les ressources nécessaires. L'ouverture du collège à la communauté, à travers, entre autres, des comités de programme auxquels siègent des représentants de celle-ci, et la participation des étudiants aux activités de la communauté, dans le cadre d'événements culturels ou d'organismes sociaux, sont d'autres types de relations à développer davantage pour les établissements d'enseignement comme pour les milieux de vie. Enfin, les cégeps espèrent aussi renforcer l'arrimage entre les

²⁴ Grâce à des ententes novatrices comme celle conclue entre la Chambre de commerce de Québec et la Table de concertation en éducation de la Capitale-Nationale (2003), des représentants de tous les ordres d'enseignement de la région de la Capitale-Nationale, la Direction régionale du MELS, les principaux partenaires socioéconomiques, ainsi que la Chambre de commerce, ont pu former des projets concrets de collaboration, en vue de favoriser la réussite à tous les ordres d'enseignement.

²⁵ Chambre de commerce de Québec et Table de concertation en éducation de la Capitale-Nationale, *Accord-cadre de collaboration entre le milieu de l'éducation et le milieu des affaires*, communiqué de presse, le 14 octobre 2003.

enseignements secondaire, collégial et universitaire, dans une perspective de soutien au cheminement et à la persévérance scolaires. Pour ces raisons, la Fédération souhaite :

Que l'État soutienne le développement des relations entre le milieu d'enseignement et ses différents partenaires externes, notamment les entreprises.

Que les mécanismes d'arrimage avec le secondaire et l'université en matière de réussite et de diplomation soient renforcés.

2.2 Prévenir le décrochage scolaire

Dans le choix stratégique précédent, il a été question du développement des liens entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie pour répondre aux besoins des jeunes et favoriser leur réussite éducative. Nous avons indiqué comment les plans de réussite font en sorte d'établir ces liens, et donc d'essayer de prévenir le décrochage scolaire, qui constitue le deuxième choix stratégique de l'orientation sur la réussite.

Le cégep a pour objectif premier d'offrir une formation de grande qualité, dans un contexte qui favorise l'excellence, l'autonomie et la responsabilisation. Néanmoins, depuis leurs tout premiers débuts, les cégeps ont voulu offrir un environnement stimulant pour leurs étudiants. Comment pourrait-il en être autrement dans un milieu qui accueille des adolescents et des jeunes adultes en quête de soi, en quête de l'autre et en quête d'orientation?

L'expérimentation de nouvelles responsabilités influe évidemment sur le cheminement scolaire. En effet, même si étudier reste leur principale activité, les cégépiens doivent et veulent concilier plusieurs activités à la fois : études, travail rémunéré, activités sportives, culturelles, politiques ou sociales. Par ailleurs, pour nombre d'étudiants, prendre le temps d'explorer différentes voies professionnelles est encore un autre moyen de consolider leurs intérêts et leurs orientations. En outre, le Conseil supérieur de l'éducation suggère « une vision des jeunes du collégial qui présente l'indécision vocationnelle comme un phénomène courant de leur processus de développement²⁶ ». D'ailleurs, une recherche menée actuellement par M. Jacques Roy, sociologue à l'Observatoire Jeunes et Société et enseignant au Cégep de Sainte-Foy, démontre que le cégep correspond bien à ce que les jeunes recherchent. De plus, elle illustre l'influence des facteurs sociaux sur le parcours étudiant en établissant l'existence d'un lien direct entre la réussite scolaire et le système de valeurs du jeune, son bien-être personnel, ses liens sociaux et familiaux²⁷. La qualité de l'adaptation de l'étudiant au cégep et sa

²⁶ Conseil supérieur de l'éducation, *Au collégial, l'orientation au cœur de la réussite*, Québec, 2002, p. 83.

²⁷ Jacques Roy, Observatoire Jeunes et Société et Cégep de Sainte-Foy, *Étude comparée sur la réussite scolaire en milieu collégial selon une approche d'écologie sociale*, Rapport synthèse et paramètres d'intervention, 2005.

satisfaction par rapport aux interactions avec les professeurs contribuent aussi à prévenir le décrochage.

À cette étape du parcours scolaire des étudiants, l'orientation professionnelle et l'allongement de la durée des études font partie du processus de formation, comme c'est le cas ailleurs en enseignement supérieur. C'est pourquoi la Fédération des cégeps considère, d'une part, que les notions de « retard scolaire » et de « délai prescrit », telles qu'elles sont mentionnées dans la *Stratégie d'action jeunesse*, ne s'appliquent ni aux cégeps ni aux universités. On constate, d'autre part, que la durée moyenne de l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) se rapproche de la « durée prescrite » – 2,4 ans à temps plein pour la formation préuniversitaire et 3,8 ans pour la formation technique – ce qui est également le cas pour l'obtention du baccalauréat, la moyenne dans les universités québécoises étant de 3,6 ans²⁸. Il faudrait donc :

Que la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport discutent de la pertinence et de l'interprétation des notions de « retard scolaire » et de « durée prescrite » à l'enseignement supérieur.

²⁸ Fédération des cégeps, *Les cégeps, une réussite québécoise*, Montréal, 2004, p. 31.

3. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

En ce qui a trait à la quatrième orientation de la *Stratégie d'action jeunesse*, la Fédération des cégeps est d'avis que favoriser l'insertion professionnelle des jeunes c'est tout d'abord leur laisser le temps de s'orienter professionnellement, mais c'est aussi leur offrir différentes occasions de se familiariser avec le marché du travail, et ce, non seulement au cégep, mais à tous les ordres d'enseignement. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la consultation publique sur le Projet de modifications au règlement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*²⁹, nous avons insisté sur l'importance de la possibilité d'orientation dès le secondaire.

3.1 Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail

Effectivement, dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation, la Fédération a réaffirmé son intérêt pour le Projet de modifications du régime pédagogique, plus particulièrement la possibilité d'un itinéraire « régulier » et d'un itinéraire « appliqué » en formation générale³⁰. Cette diversification des cheminements constitue une nouvelle option pour les élèves ayant des intérêts pour les domaines appliqués, ce qui devrait diminuer les risques de décrochage, améliorer la préparation en vue de la participation au marché du travail et, ainsi, favoriser l'insertion professionnelle.

À cette même occasion, nous avons également proposé que le projet personnel d'orientation (PPO) – offert en 3^e secondaire aux élèves de l'itinéraire « appliqué » – s'étende à l'ensemble des élèves de la formation générale, afin que l'orientation professionnelle au secondaire puisse mieux préparer les élèves à leur orientation subséquente au collégial. Ainsi, tous les élèves, à tous les ordres d'enseignement, pourraient bénéficier du soutien des démarches d'orientation professionnelle.

La Fédération des cégeps, tout comme le gouvernement, se préoccupe de la préparation des jeunes au marché du travail. Compte tenu de la conjoncture actuelle et particulièrement de la baisse démographique et du manque d'effectifs en formation professionnelle et technique, il faut d'autant plus se soucier d'assurer la relève. Les cégeps considèrent qu'il faut développer davantage les formules de partenariat avec le monde du travail, en favorisant, par exemple, les programmes d'alternance travail-études, les stages en entreprise, ainsi que les collaborations avec les enseignants et les chercheurs issus des cégeps.

²⁹ Fédération des cégeps, lettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 24 mars 2005.

³⁰ À ce sujet, la Fédération des cégeps a exprimé la crainte que les noms choisis pour ces deux voies : « itinéraire régulier » et « itinéraire appliqué », ne confèrent *a priori* une connotation négative pour la voie appliquée. La référence à une voie « régulière » n'implique-t-elle pas, de manière implicite, que l'autre voie est « irrégulière »? D'où notre suggestion des termes « itinéraire général » et « itinéraire appliqué ».

Enfin, une autre façon de favoriser l'insertion professionnelle serait de mieux harmoniser et de mieux valoriser la formation professionnelle et la formation technique. Mieux harmoniser ces formations implique, notamment, un meilleur arrimage interordres, ce qui permettrait de concevoir les programmes dans une véritable continuité. Ce décloisonnement aurait comme effet de redéfinir la formation professionnelle et la formation technique comme un cheminement continu pouvant même mener au baccalauréat. Les jeunes y verraient des choix de carrière plus stimulants, ce qui contribuerait à revaloriser la formation professionnelle et à faire en sorte qu'elle ne soit plus perçue comme une impasse mais bien comme une option intéressante. De plus, cela faciliterait les parcours, à la fois, de ceux qui veulent quitter l'école dès l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) pour aller directement sur le marché du travail, et de ceux qui désirent poursuivre leurs études. Nous attendons avec intérêt le plan d'action gouvernemental sur la formation professionnelle et technique, qui devrait permettre de consolider les efforts à cet égard. Nous proposons :

Que la formation professionnelle et la formation technique soient mieux harmonisées à travers un arrimage plus développé, et que ces parcours de formation soient davantage valorisés.

4. ACCROÎTRE LA PRÉSENCE DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ

La Fédération des cégeps appuie entièrement la dernière orientation de la *Stratégie d'action jeunesse*. Pour ce faire, elle est convaincue qu'il faut soutenir les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts pour enrichir leurs programmes d'études d'une dimension internationale et favoriser la mobilité internationale chez leurs étudiants.

4.1 La présence des jeunes dans le monde

En 2002, le ministère de l'Éducation a publié un document intitulé *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*³¹. Ce document propose des actions concrètes pour favoriser chez les étudiants, de tous les ordres du système d'éducation, l'acquisition de connaissances, de compétences et d'aptitudes adaptées aux conditions du monde actuel marqué par l'interdépendance grandissante entre les sociétés et par la mondialisation de toutes les sphères de l'activité humaine. Cette stratégie devrait être prise en compte dans la *Stratégie d'action jeunesse*.

Pour accroître la présence des jeunes dans le monde, il faut d'abord qu'ils acquièrent une formation porteuse de valeurs humanistes et démocratiques, afin d'être capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et une société qui tendent vers la mondialisation. Une forte proportion des diplômés des cégeps sera appelée à travailler dans des entreprises multinationales ou dans des entreprises québécoises qui font affaire à l'étranger. Ils auront très certainement des collègues de travail ou des patrons venant d'autres pays. Il faut s'assurer que l'organisation des apprentissages favorise l'acquisition des compétences minimales nécessaires à la maîtrise de cette réalité internationale et prépare convenablement les jeunes qui ont le goût et l'intention de développer des capacités plus poussées à jouer un rôle actif sur la scène internationale.

Pour la Fédération, et son organisme partenaire Cégep international, l'internationalisation de la formation réfère d'abord à l'acquisition de capacités et de compétences linguistiques, culturelles et techniques qui permettent d'être à l'aise dans des sociétés de plus en plus interdépendantes, d'y travailler harmonieusement et efficacement en vue d'en retirer les éléments les plus enrichissants possible pour son propre développement et celui des autres et, finalement, d'acquérir les compétences qui permettent de travailler harmonieusement et efficacement avec des étrangers. C'est pourquoi la Fédération souhaiterait qu'à l'occasion de l'élaboration, de la révision et de l'évaluation des programmes d'études collégiaux, une attention particulière soit accordée à l'introduction d'éléments touchant la dimension internationale.

³¹ Ministère de l'Éducation, *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse*, Québec, 2002.

L'apprentissage des langues doit également être valorisé chez les étudiants du collégial. Excellente maîtrise du français et de l'anglais d'abord et, ensuite, connaissance d'une langue tierce. Les cours d'apprentissage des autres langues devraient être reconnus comme cours complémentaires dans les programmes d'études. À ce titre, les programmes d'échanges et de stages linguistiques sont un excellent moyen de renforcer cet aspect.

On peut apprendre beaucoup de choses sur l'étranger en laboratoire, en vase clos, en restant chez soi, mais le développement de véritables compétences ne peut se faire que dans des situations réalistes où des obligations de résultats concrets et mesurables doivent être remplies. Les cégeps se soucient, depuis fort longtemps, d'intégrer à la formation une dimension de mobilité internationale, en offrant différents types de stages : stage professionnel, séjour d'études, stage d'observation et de sensibilisation, stage de solidarité ou chantier de coopération internationale, enfin, séjour linguistique³². Actuellement, la moitié des échanges de tout le réseau collégial se font par l'intermédiaire d'organismes comme l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ), d'où l'importance de soutenir et de renforcer ces organisations.

De plus en plus, la mobilité étudiante est considérée comme une dimension du projet éducatif des cégeps et un nombre sans cesse croissant d'établissements se donnent les moyens structurels et financiers pour appuyer la mobilité de leurs étudiants. Le réseau collégial, par l'intermédiaire de Cégep international, demande qu'un programme de bourses – pour les étudiants du collégial intéressés par de courts séjours à l'étranger – soit mis sur pied d'après le modèle de celui créé il y a quatre ans au profit des étudiants universitaires. Les effets d'un tel programme sont déjà perceptibles et positifs dans les universités. Sans mesures financières incitatives semblables, les efforts des collèges en matière de mobilité étudiante demeureront marginaux et ne toucheront qu'une infime proportion d'étudiants. En résumé, la Fédération des cégeps et Cégep international considèrent :

Qu'il faut veiller à l'intégration d'éléments internationaux au moment de l'élaboration, de la révision et de l'évaluation des programmes d'études collégiaux.

Que, par l'intermédiaire de Cégep international, un programme de bourses pour courts séjours à l'étranger devrait être créé.

³² CÉGEP INTERNATIONAL, QUOI DE NEUF? Guide sur la mobilité étudiante (s.d.), [http://www.cegepinternational.qc.ca/quoi_neuf.html], (date de consultation: 22 juin 2005).

4.2 Accroître l'engagement des jeunes dans leurs milieux de vie

La Fédération des cégeps est heureuse de l'importance que le gouvernement accorde à l'engagement étudiant, elle apprécie sa collaboration dans ce dossier et espère poursuivre dans la même voie.

Depuis des années déjà, les cégeps s'intéressent à l'engagement étudiant et ont mis sur pied de nombreuses façons de le reconnaître. Ils sont convaincus, en effet, que l'engagement des jeunes dans leur communauté est fondamental au développement de citoyens responsables, qui se sentent valorisés par leur apport à la société. L'engagement permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience en milieux variés, encourageant ainsi leur insertion dans la société, sur le marché du travail et aux études supérieures. Aussi, l'engagement étudiant valorise l'individu par rapport à ses capacités et par rapport à lui-même. Par ailleurs, les analyses³³ démontrent que l'engagement étudiant favorise le développement intégral de la personne, qu'il est un atout pour la création d'un milieu de vie stimulant et qu'il favorise le développement d'aptitudes comme l'autonomie, la pensée critique, les compétences interpersonnelles et plusieurs autres.

Il existe différentes façons de s'engager en tant qu'étudiant : en étant moniteur dans un centre d'aide ou de tutorat, en occupant différentes fonctions dans un organisme, en faisant de la radio étudiante, en pratiquant un sport élite – qui implique aussi des responsabilités et des obligations –, enfin, en étant actif au sein de l'association étudiante ou d'une coopérative, pour ne nommer que ces quelques possibilités. Les collègues attribuent de la valeur à ces activités. C'est pourquoi un comité tripartite constitué de la Fédération des cégeps, du MELS et de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a convenu de reconnaître cet engagement par une mention officielle sur le bulletin. Cette forme de reconnaissance vient s'ajouter à celles qui existent déjà, qu'il s'agisse d'une lettre de recommandation ou encore d'une soirée « méritas ».

4.3 Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région

La *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* affirme que la baisse démographique, la recherche d'emploi et la poursuite des études sont en partie responsables de l'exode des 16 à 25 ans des régions. La Fédération des cégeps se soucie, elle aussi, du développement des régions et de la rétention des jeunes dans leur milieu d'origine.

Comment faire en sorte que les régions soient des milieux dynamiques où les jeunes veulent rester? Il faut, certes, leur assurer une offre de services sociaux, éducatifs, professionnels et de santé. L'accès au transport et au logement, par exemple, aide les jeunes à réaliser leurs projets sans avoir à quitter leur région. Selon le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), la première étape d'un exode qui

³³ Fédération des cégeps, *État de la situation sur les pratiques de reconnaissance de la participation et de l'engagement étudiants dans les collèges en 2001-2002*, Montréal, 2003.

fragilise toute une communauté est souvent le départ de la maison pour étudier au collège ou à l'université³⁴. D'où l'importance que le CPJ accorde à l'amélioration de l'accessibilité financière et géographique aux études universitaires et collégiales, au soutien des établissements en région, au renforcement du lien qui les unit entre eux et à leur communauté, au maintien des mesures gouvernementales de développement de l'entrepreneuriat, finalement, au développement de l'offre à distance de programmes et de cours de formation universitaire et collégiale³⁵. Présentées dans le mémoire³⁶ qu'elle a déposé lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, les orientations de la Fédération abondent dans ce sens. En effet, nous avons réaffirmé l'importance de favoriser la mobilité étudiante et de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur dans toutes les régions, comme l'exige une société démocratique et équitable, notamment par une offre de qualité et une diversité des programmes techniques dans l'ensemble du Québec, par les programmes offerts en formation continue, par l'ensemble des services offerts aux entreprises et par l'engagement du cégep dans les organismes de concertation et de développement régional.

En donnant accès à l'enseignement postsecondaire dans les régions, les cégeps sont un outil de développement économique, social et culturel. Néanmoins, il revient à l'État de mettre en place les mesures nécessaires pour retenir les jeunes dans leur milieu, en faisant appel à l'engagement de la communauté tout entière, soit les établissements d'enseignement, les municipalités, les employeurs, les syndicats, les organismes communautaires, etc.

Certaines régions ont développé des moyens concrets pour favoriser le retour et l'établissement des jeunes sur leur territoire. C'est le cas au Saguenay-Lac Saint-Jean où huit organisations jeunesse se sont alliées autour d'une stratégie de développement régional visant à atteindre un bilan migratoire positif. La *Stratégie MigrAction* propose, entre autres, de créer des conditions favorables à l'établissement des jeunes dans la région en leur offrant, par exemple, des avantages comparatifs tels que des crédits d'impôts, des coûts de logement, de propriété et de loisirs avantageux, enfin, de créer des conditions de travail intéressantes, dont la conciliation travail-famille³⁷.

Il existe bien des manières de dynamiser les régions. C'est pourquoi la Fédération souhaite :

³⁴ Conseil permanent de la jeunesse, « *Y'a pas d'avenir ici* », *Avis sur l'exode des jeunes vers les centres urbains*, Québec, 1997.

³⁵ Conseil permanent de la jeunesse, *Avis sur l'accessibilité aux études postsecondaires*, Québec, 2005.

³⁶ Fédération des cégeps, *Les cégeps, une réussite québécoise*, Montréal, 2004.

³⁷ REGROUPEMENT ACTION JEUNESSE 02, STRATÉGIE MIGRACTION, Mise en contexte de la *Stratégie MigrAction* (s.d.), [http://www.raj-02.qc.ca/strategie_info.php?SESSID=0306932366415c9ef15ce552beb94e61], (date de consultation : 11 août 2005).

Que l'État mette en place des mesures pour soutenir le retour des jeunes dans leur région à travers l'engagement de tous les acteurs de la communauté.

CONCLUSION

Le cégep est un des premiers milieux de vie des étudiants, et donc un des acteurs les mieux placés pour promouvoir la santé générale – physique et mentale – des étudiants, afin qu’ils puissent bénéficier des meilleures conditions pour progresser avec succès dans leur développement scolaire, professionnel, social, physique et psychologique.

La Fédération des cégeps est heureuse que l’État désire s’engager activement en accompagnant les jeunes dans la réalisation de leurs ambitions. D’ailleurs, les questions posées à la fin de chaque choix stratégique reflètent, nous le croyons, la volonté du gouvernement de stimuler une réflexion qui mènera à des solutions concrètes pour répondre aux besoins des jeunes.

Nous espérons en effet qu’à la lumière de cette consultation, le gouvernement produira un plan d’action précis, détaillant son propre engagement ainsi que celui de ses partenaires, et prévoyant les ressources qui y seront consacrées. Par ailleurs, la complexité du phénomène de l’exode des jeunes et les réalités hétérogènes d’une région à l’autre incitent la Fédération à se demander s’il ne vaudrait pas mieux envisager, sur cette question particulière :

Que le gouvernement élabore une stratégie distincte de la Stratégie d’action jeunesse, qui viserait à favoriser l’établissement ou le retour des jeunes en région.

La Fédération des cégeps reste ouverte à des consultations et à des collaborations ultérieures sur l’ensemble de la *Stratégie*, afin de préciser les solutions envisagées en s’inspirant de l’innovation et de l’expérience collégiales.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

Améliorer le soutien offert aux jeunes, leur santé et leur bien-être

Que les besoins en santé mentale des étudiants qui fréquentent le cégep soient reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux et que, par l'entremise de son plan d'action en santé mentale, les collèges soient identifiés comme des partenaires engagés offrant des services psychosociaux de première ligne.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, s'entendent sur des mesures concrètes qui lient les organismes de la santé et les collèges pour contrer la fragilisation et la baisse progressive du niveau des services de santé dans les établissements d'enseignement collégial, rejoignant ainsi les étudiants dans leur milieu de vie immédiat.

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'entendent sur le financement et sur les mesures à mettre en place en collaboration avec la Fédération des cégeps afin que les établissements d'enseignement collégial disposent de services psychosociaux de première ligne pour répondre aux besoins croissants des cégépiens ce qui permettra également de développer le continuum de services menant vers la deuxième et la troisième ligne d'intervention pour les étudiants qui éprouvent des problèmes de santé mentale plus aigus.

Que le gouvernement appuie les travaux du comité tripartite et la mise en œuvre des mesures que ce dernier proposera.

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport réaffirme son soutien continu à l'accessibilité des étudiants handicapés à l'enseignement supérieur, et donne suite aux travaux des collèges qui évaluent actuellement leurs modes d'intervention, d'encadrement et de gestion des services aux jeunes handicapés.

Que les collèges soient assurés des ressources financières adéquates à l'offre des services liés à la prévention du suicide.

Qu'il y ait une meilleure concertation locale entre les acteurs du réseau de la santé et ceux du milieu collégial pour que les collèges aient « une ligne directe » vers les centres hospitaliers ou de prévention du suicide, en cas de référence par le cégep.

Favoriser la réussite éducative des jeunes

Que l'État soutienne le développement des relations entre le milieu d'enseignement et ses différents partenaires externes, notamment les entreprises.

Que les mécanismes d'arrimage avec le secondaire et l'université en matière de réussite et de diplomation soient renforcés.

Que la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport discutent de la pertinence et de l'interprétation des notions de « retard scolaire » et de « durée prescrite » à l'enseignement supérieur.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Que la formation professionnelle et la formation technique soient mieux harmonisées à travers un arrimage plus développé, et que ces parcours de formation soient davantage valorisés.

Accroître la présence des jeunes dans la société

Qu'il faut veiller à l'intégration d'éléments internationaux au moment de l'élaboration, de la révision et de l'évaluation des programmes d'études collégiaux.

Que par l'intermédiaire de Cégep international, un programme de bourses pour courts séjours à l'étranger devrait être créé.

Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région

Que l'État mette en place des mesures pour soutenir le retour des jeunes dans leur région à travers l'engagement de tous les acteurs de la communauté.

Que le gouvernement élabore une stratégie distincte de la Stratégie d'action jeunesse qui viserait à favoriser l'établissement ou le retour des jeunes en région.